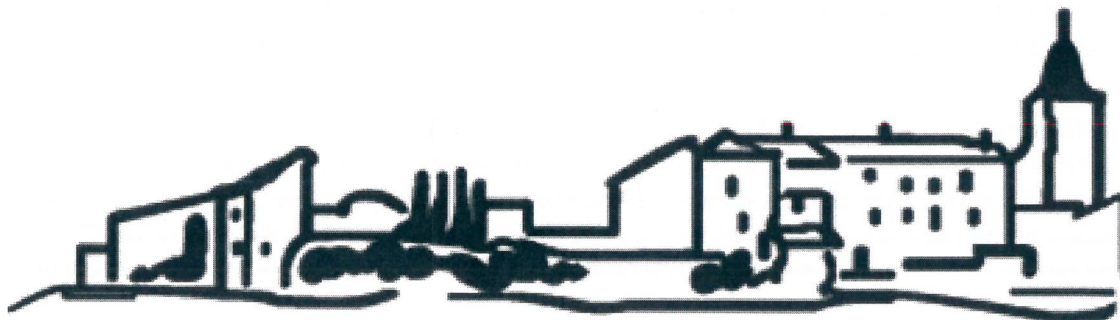




COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10.06.2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin,

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Flagnac, commune déléguée de Saint-Paul - Flagnac (Lot) sous la présidence de M. RESSEGUIE Michel, Maire.

Présents : ALBOUYS Jean-Christophe, CARLES Eric, COLOMBIER Jérémy, DE SOUSA Stéphanie, DELFAU Jérôme, FAISANT Michelle, GARRIGUES Jean-Michel, GIBERT Pascal, GIRMA Alain, LERAY Céline, MESLEY Emilie, MIQUEL Julien, RESSEGUIE Michel, RINGOOT Marie-Claude, SOUPA Véronique, TAMAGNONE Serge, VERHILLE Anne.

Représenté(s) :

Absents excusés : BIGAND MIROU Nathalie (Arrivée plus tard), ROBERTIES Sébastien.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 21h00.

A été désignée secrétaire : COLOMBIER Jérémy

1 / APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15.04.2021

Le compte rendu est validé sans remarque particulière.

2/DELIBERATION - Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Fourrière Animale (SIFA)

Par délibération en date du 18 mars 2021, le Comité syndical du SIFA a adopté à l'unanimité la modification de ses statuts (cf. pièces-jointes).

Conformément à l'article L.5211-20 du CGCT, s'agissant de modification statutaire, nous devons nous prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts. En effet, l'article susvisé dispose ainsi : « (...) A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La décision de modification

est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement ».

Par délibération du Comité syndical en date du 10/10/2018 et de son approbation en Conseil municipal en date du 16/11/2018, les modalités de vote avaient ainsi été revues en tenant compte de la population composant chaque commune membre ; pour ce faire, une pondération devait être appliquée permettant aux communes les plus peuplées d'avoir davantage de voix au sein du Comité afin de ne pas se trouver face à une absence de quorum qui bloquait le fonctionnement institutionnel de ce syndicat.

Ces nouvelles modalités n'ont cependant pas eu l'effet attendu puisque les services préfectoraux nous ont indiqué que le quorum s'appréciait au nombre de délégués présents et non sur la base du nombre de voix octroyé à chaque commune. Les problématiques de quorum demeuraient donc identiques.

Par conséquent, il convient de procéder à une modification statutaire en précisant que chaque commune est représentée par un délégué titulaire détenteur d'une seule voix. Pour information, la composition du Bureau a également été revue afin de répondre davantage à une composition classique pour ce type de structure.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter les nouveaux statuts du SIFA ci-annexés.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Votants :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

Arrivée de Nathalie BIGAND-MIROU

3/ DELIBERATION - Modification des statuts de la communauté de communes du Quercy Blanc : Compétence « construction, aménagement et gestion locative d'immeubles destinés à accueillir des professionnels de santé »

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCP/2013/039 portant création de la Communauté de communes du Quercy Blanc, par fusion des communautés de communes de Montcuq et de Castelnau-Montratier.
Vu la délibération de la communauté de communes du Quercy Blanc en date du 8 octobre 2015,
Vu la délibération de la communauté de communes du Quercy Blanc en date du 12 avril 2021,
Vu l'article L5211 17 du CGTC qui prévoit notamment la consultation de l'ensemble des conseillers municipaux

Compte tenu des projets de santé sur les 2 bourgs centre, il est nécessaire d'actualiser les statuts de la communauté de communes du Quercy Blanc de 2014, qui ne prenaient en compte que le bâtiment de Montcuq.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes en intégrant la compétence suivante « construction, aménagement et gestion locative d'immeubles destinés à accueillir des professionnels de santé »
- de charger Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération et de l'autoriser à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

4/ DELIBERATION - Délibération portant sur la suppression d'un emploi permanent

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il conviendrait à compter du 1^{er} juillet 2021 de supprimer l'emploi d'Adjoint Administratif Territorial de la collectivité actuellement fixé à 26 heures pour le ou les motifs suivants :

- Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail.
- Les membres du Conseil municipal après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable à l'unanimité du COMITE TECHNIQUE en date du 22 avril 2021.

- **Adoptent** les propositions du Maire
- **Le chargent** de l'application des décisions prises.

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Jean-Michel GARRIGUES demande quelle erreur a été commise afin de pouvoir faire la modification de la délibération suivante, l'erreur matérielle est due à un mauvais calcul des options effectué par l'architecte.

5/ DELIBERATION - Modification de la délibération N° 2021_15 - Attribution du marché de travaux « Rénovation Energétique du Foyer Rural à Saint Paul de Loubressac »

Monsieur Le Maire explique qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le marché de travaux « Rénovation Energétique du Foyer Rural de Saint Paul de Loubressac » du Lot N° 4 – Electricité.

Il convient donc de modifier le montant d'attribution du Lot N° 4 à 5 819,76 € au lieu de 4 491,18 € et de remettre l'attribution des lots aux entreprises suivantes :

LOT N°	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANTHT
1	Gros-Œuvre	SARL RINGOOT Construction	6 376,00 €
2	Menuiseries Extérieures Aluminium	SARL SOP MENUISERIE	23 826,30 €
3	Chauffage	ETS CARMONA Yann	16 273,00 €
4	Electricité	FAUCHE Electricité Industrielle	5 819,76 €
5	Plomberie - Sanitaires	ETS CARMONA Yann	3 525,00 €
6	Plâtrerie – Isolation – Faux plafonds	SARL DESCOULS	29 248,20 €
7	Peintures – Finitions – Nettoyage	SARL C&T DECORS	4 551,07 €

➤ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre et à la réalisation de ce marché.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

6/ DELIBERATION - Avenant au marché de travaux « Rénovation Energétique du Foyer Rural à Saint Paul de Loubressac »

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un avenant a été proposé concernant le marché de travaux « Rénovation Energétique du Foyer Rural de Saint Paul de Loubressac ».

Cet avenant concerne les plus et moins-values du Lot N°4 – Electricité avec pour les plus-values le réseau des hauts parleurs ainsi que des travaux complémentaires d'alimentation.

Monsieur Le Maire présente donc les travaux supplémentaires dans le tableau ci-dessous :

Lot	Objet	Entreprise	Montant marché initial HT	Montant avenant HT	Variation en %	Nouveau montant du marché HT
4	Avenant n° 1 - Travaux Réseau Hauts Parleurs, - Travaux complémentaires d'alimentation	FAUCHE Electricité Industrielle	5 819,76 €	+ 816,17 €	+ 14,023 %	6 635,93 €

Total général			5 819,76 €	+ 816,17 €	+14,023 %	6 635,93 €
----------------------	--	--	-------------------	-------------------	------------------	-------------------

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- **D'APPROUVER** l'avenant au marché de travaux « Rénovation Energétique du Foyer Rural de Saint Paul de Loubressac », avec l'entreprise suivante :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE
4	Avenant n°1 – Electricité	FAUCHE Entreprise Industrielle

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché en question et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Michel RESSEGUIE informe l'assemblée que l'association des Jeunes Agriculteurs du Lot a envoyé une demande de subvention la veille du conseil, il propose de les subventionner à hauteur de 500 €.

Jérémy COLOMBIER intervient pour dire que l'association Jeux et Compagnie recherche un bénévole.

Michel RESSEGUIE propose d'augmenter la subvention des Restos du Cœur et du Secours Populaire soit de 100 € à 150 €.

Il informe également de l'ajout de 2 associations, la pétanque Saint Pauloise pour 150 € et la Chambre des Métiers - 2 Apprentis dans la commune X 80 € = 160 €.

7/ DELIBERATION - Subventions aux associations

Monsieur le Maire indique qu'après avis de la Commission Finances du 8 juin 2021, les propositions d'attribution de subventions sont les suivantes :

	Nom de l'association	Total subventions 2021
1	Amicale Sapeurs-Pompiers	250,00 €
2	Association Le Cap	500,00 €
3	Association Donneurs de Sang	100,00 €
4	Association Parents d'élèves	1 500,00 €
5	Club 3 ^{ème} Age Flaugnac	100,00 €
6	Club du sourire Saint-Paulois	100,00 €
7	Club Olympique Castelnau	200,00 €
8	Comité des Fêtes CAPMIE	300,00 €
9	Comité des Fêtes Flaugnac	650,00 €
10	Comité des Fêtes Saint-Paul	650,00 €
11	Comité des Fêtes Saint-Etienne	300,00 €
12	Foyer Rural	600,00 €
13	FNACA (Castelnau)	100,00 €
14	Mutuelle Entraide	260,00 €
15	Voyage scolaire collégiens	200,00 €
16	Pétanque Flaugnacoise	350,00 €
17	Quercy Image Club Photo	150,00 €
18	Soc. Pêche Pisciculture	100,00 €
19	Société de Chasse Flaugnac	150,00 €
20	Société de Chasse Saint-Paul	150,00 €
21	Trotte Cailloux	150,00 €

22	Union Sportive Saint-Paul	840,00 €
23	Coopérative Scolaire Flaugnac	Néant pour 2021
24	Coopérative Scolaire Saint-Paul	Néant pour 2021
25	Rallye auto-moto surprise	0,00 €
26	Chemin en Quercy	100,00 €
27	Jeux et Compagnie (Ludothèque)	100,00 €
28	Le Troisième Lieu – Café Rural Associatif -	150,00 €
29	UFOLEP	500,00 €
30	Les Restos du cœur	150,00 €
31	Le Secours Populaire	150,00 €
32	Pétanque Saint Pauloise	150,00 €
33	Chambre des Métiers	160,00 €
34	Jeunes Agriculteurs Lot	500,00 €
	TOTAL	9 660,00 €

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : est favorable à l'attribution de ces subventions.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDATION DES DIFFERENTS DEVIS :

- ✓ L'entreprise CARMONA pour le Chauffage/Climatisation de l'école de Saint Paul de Loubressac, l'artisan s'est engagé à faire les travaux pendant les vacances d'été :
Validation du devis pour un montant de 14 130,00 € HT.
- ✓ L'entreprise CCT GARDES pour les travaux à l'église de Saint Paul de Loubressac afin de faire la réfection du toit au-dessus de la sacristie :
Validation du devis pour un montant de 6 350,00 € HT.
- ✓ L'entreprise LAFAGE pour la réfection de l'enduit sur la place de Saint Paul de Loubressac & les rues du Bourg. Michel RESSEGUIE indique que la CCQB n'a pas le droit de faire concurrence aux artisans alors un devis a été demandé à une entreprise environnante :
Validation du devis pour un montant de 26 528,00 € HT.
- ✓ L'entreprise RINGOOT Construction pour le mur de soutènement à Arbussac, l'artisan s'est engagé à effectuer les travaux avant la fin de l'année :
Validation du devis pour un montant de 8 650,00 € HT.

TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISE :

3 personnes sont tirées au sort :

- M. VEYRES René Louis né en 1947,
- M. THOMASSON Nathanael né en 1978,
- Mme LADIRAT Lucie née en 1986.

INFORMATION CMJ :

Jérémy COLOMBIER prend la parole et résume le Conseil Municipal Jeunes comme suit :

- Intervention des animateurs de l'association d'éducation populaire les Francas :
 - 9 avril : 1h30 d'intervention sur la présentation « c'est quoi un CMJ » + question/réponses à l'école primaire,
 - 4 mai : 2h d'intervention sur l'écriture des professions de foi pour les candidats + animation jeux pour les non-candidats à l'école primaire,
 - 21 mai : 2h d'intervention au collège pour présenter le CMJ + recueil des candidatures et échanges avec les jeunes dans la cour,
 - 3 juin : 1h d'intervention au collège pour l'écriture des professions de foi,
 - 10 juin : Elections des candidats au CMJ pour l'école primaire et le collège.
- Résultats des élections :
 - Pour l'école élémentaire de Saint-Paul – Flagnac, sont élus :
BUSNEL Eva, BUSNEL Ruben, COLOMBIER Lili-Marie, LAPORTE Tao, LERAY Antonin, MOURGUES Julia, ROUQUETE COURTIADÉ Noam,
 - Pour le collège du secteur (Castelnau Montratier), sont élus :
BAYLE RAYNAL Léandre, CATALA Lilou, CODY Ilona, GIRMA Lucie, GIRMA Manon, LAPORTE Lili, MOURGUES Nino, SAYSSET Elouan,
 - Les élèves non élus sont placés sur liste d'attente,
 - Point à améliorer : les enfants non scolarisés à l'école communale ou au collège du secteur, axe à développer.
- Les prochaines étapes :
 - Informer les différents acteurs (enfants, parents, professeurs) de la mise en place d'un CMJ et des modalités d'élection (la fiche informative transmise est pour informer les parents d'ados dans la gazette, faire une fiche pour les enfants),
 - Sensibilisation des enfants et des jeunes (= les rencontrer physiquement),
 - Ecriture des professions de foi,
 - Réception des candidatures (date limite à fixer),
 - Mise en place des élections (liste électorale, carte d'électeur),
 - Investitures (= début du mandat),
 - Rencontres des commissions et des plénières.
- Les remerciements à/aux :
 - Jeunes qui ont participé,
 - Camille et Agathe, animatrices des Francas,
 - Nicole et Stéphan, équipe enseignante de l'école élémentaire,
 - Michelle, « coordinatrice » au collège de Castelnau Montratier,
 - Francine, « assistante technique »,
 - La commission « jeunesse, patrimoine, associations » (Michel, Michelle, Jérôme, Emilie, Céline, Jérémy).

QUESTIONS DIVERSES :

✓ Association de Foot :

Jérôme DELFAU informe les conseillers que l'association de foot, l'Union Sportive de Saint Paul l'a contacté afin de restructurer pour mettre aux normes le stade de foot de Saint Paul de Loubressac.

Michelle FAISANT nous indique qu'il faut changer 3 ampoules défectueuses sur ce même stade. Il faut appeler la FDEL pour effectuer ce changement.

Michelle propose de faire une réunion pour rencontrer M. LACOMBE et M. LERAY.

✓ Elections du 20 et 27 juin :

Les votes seront effectués à l'école pour le secteur de Saint Paul de Loubressac et à la salle des fêtes pour le secteur de Flagnac.

Michelle FAISANT réalise un planning pour les élections.

✓ Démission d'un conseiller :

Michel RESSEGUIE, très ému, prend la parole afin d'informer l'assemblée qu'Emilie MESLEY lui a remis sa démission pour le 1^{er} juillet 2021. Il explique que son départ est lié à un futur déménagement.

Emilie MESLEY propose aux conseillers de les former afin de continuer à faire vivre le site internet de la commune après son départ.

Séance levée à 23h15

le Maire,

*Michel RESSEGUIE



